LES ANNÉES DE TRANSITION

GUIDE DE RÉFLEXION ET DE RÉPONSE

REFONTE DE L'ÉDUCATION
PREMIÈRE ÉTAPE DE CONSULTATION
OCTOBRE 1990

91-06200/

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LES ANNÉES DE TRANSITION

Le ministère de l'Éducation tient à remercier de leur contribution les personnes suivantes, qui ont participé à l'élaboration du présent Guide de réflexion et de réponse sur les années de transition.

Gerry Connelly (Chef d'équipe)	Direction des programmes d'enseignement Ministère de l'Éducation
Harold Brathwaite	Conseil de l'éducation de Toronto
Anne-Marie Caron Réaume	Direction des programmes d'enseignement Ministère de l'Éducation
Patrick Fleck	Secrétariat des programmes d'enseignement Ministère de l'Éducation
Mary Hill	Directrice de l'analyse des politiques et de la recherche Ministère de l'Éducation
Derek Patrick	Conseil de l'éducation de la ville de North York
David Rawcliffe	Conseil de l'éducation de la ville de North York

Deputy Minister
Sous-ministre

Ministry
of
Education

Ministère
de
l'Éducation

(416) 965-2605

Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le gouvernement de l'Ontario annonçait, en 1989, un ensemble d'initiatives de première importance visant la refonte de l'éducation en Ontario en vue d'en améliorer la qualité. Dans le sillage de cette annonce, le ministère de l'Éducation confiait à un Secrétariat des programmes d'enseignement le soin d'orienter les initiatives de refonte dans le cadre d'un processus de consultation faisant appel à tous les partenaires de l'éducation. Ce processus de consultation vise à favoriser les échanges et la planification en commun des possibilités d'action.

En vue de dégager les questions et les options associées à chacun des domaines de consultation, des groupes de travail composés de représentants des conseils scolaires, des organismes professionnels et du ministère de l'Éducation ont été créés. Dans le cadre du processus de consultation, ces groupes de travail collaboreront de façon soutenue avec des groupes de réaction représentant un large éventail d'intérêts. Un grand nombre d'autres groupes et de particuliers participeront aussi au processus de consultation pour favoriser la participation la plus générale possible.

Le document de consultation ci-après a été préparé par l'Équipe de travail sur les années de transition. Grâce à ces consultations, cette équipe pourra élaborer des recommandations pratiques pour les 7e, 8e et 9e années.

Je vous invite à profiter du processus de consultation pour participer activement à l'analyse des questions et options en cause. Votre participation, vos observations et vos recommandations sont indispensables à cet effort commun en vue d'une éducation de qualité. Si vous avez des questions sur le processus de consultation, vous êtes priés de communiquer avec M. Patrick Fleck ou Mme Ginette Plourde du Secrétariat des programmes d'enseignement, au numéro suivant : 965-3074.

Le sous-ministre,

Robert L. Mitton

LES ANNÉES DE TRANSITION

GUIDE DE RÉPONSE

Ce guide a été préparé par l'Équipe de travail sur les années de transition dans le but d'aider les lecteurs à faire connaître leurs réactions aux modifications proposées aux programmes scolaires des années de transition (7e, 8e et 9e année) qui s'insèrent entre les années de formation (de la 1re à la 6e année) et les années de spécialisation (de la 10e à la 12e année). Les observations recueillies au cours de ce processus de consultation contribueront à l'élaboration de principes directeurs pour les années de transition.

Les questions et options présentées dans ce guide ont été formulées par l'Équipe de travail sur les années de transition suite à des consultations effectuées auprès d'un large éventail de groupes à l'échelle de la province. Les questions et préoccupations le plus fréquemment soulevées lors des entretiens avec l'Équipe de travail sont énumérées dans le présent guide.

Les groupes comme les particuliers sont invités à faire part de leur point de vue sur les sujets abordés dans ce document, à soulever d'autres questions ou à suggérer d'autres propositions.
Le guide comprend des références pour fournir des renseignements de base sur chaque question abordée. Nous vous encourageons particulièrement à lire les rapports énumérés en page neuf. Pour obtenir des renseignements ou des explications supplémentaires, vous êtes priés de communiquer avec le bureau du ministère de l'Éducation de votre région.

Tous les mémoires présentés seront étudiés par l'Équipe de travail. En vue d'accélérer les choses, vous êtes priés de présenter vos observations le plus tôt possible, la date limite étant le **31 mai 1991**, à l'adresse suivante :

Gerry Connelly
Groupe de travail sur les années de transition
Secrétariat des programmes d'enseignement
Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, 17e étage
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LE CONTEXTE DU CHANGEMENT 1

QUESTIONS ET OPTIONS 7

QUESTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DE LA PRIME ADOLESCENCE 11

QUESTION 2 : ATTENTES PAR RAPPORT AUX ÉLEVES 14

QUESTION 3 : PROGRAMME DE BASE 16

QUESTION 4 : ÉVALUATION 29

QUESTION 5 : ORGANISATION SCOLAIRE 38

QUESTION 6 : ÉCOLES ET PROGRAMMES SPÉCIALISÉS 42

QUESTION 7 : ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ 46

QUESTION 8 : SERVICES DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 48

QUESTION 9 : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ 58

QUESTION 10 : FORMATION PRÉALABLE ET EN COURS D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS 60

Le contexte du changement

Les étudiants ontariens vivent dans une société qui est en train de se transformer rapidement et en profondeur. La diversité croissante de notre population, les changements qui s'opèrent dans la structure familiale et les exigences changeantes du marché du travail sont des exemples de cette évolution. Nos écoles doivent, si elles veulent continuer à préparer les jeunes à une vie productive et satisfaisante, répondre aux exigences et aux besoins changeants de notre société.

On exige maintenant, tant à l'échelon local que provincial, une plus grande responsabilité du système d'éducation. La population de l'Ontario, et en particulier les parents, veulent savoir ce que font les écoles élémentaires et secondaires en vue de préparer les élèves à un présent en évolution et à un avenir de plus en plus incertain. La réussite des écoles dans ce domaine est également une question à l'ordre du jour. En outre, les changements rapides que connaît le marché de l'emploi, qui met davantage l'accent sur les industries à forte concentration de savoir, exigent une main-d'oeuvre de plus en plus instruite.

À la lumière de tous ces facteurs, le gouvernement de l'Ontario a décidé qu'il était temps de réévaluer le système d'éducation pour voir s'il répondait de façon adéquate aux besoins de la situation actuelle.

La refonte de l'éducation

Les orientations générales énoncées en 1989 ont jeté les bases d'un ensemble de nouvelles initiatives que l'on a baptisées la refonte de l'éducation. Cette dernière touche tous les aspects de notre système d'éducation, de la maternelle à la fin de l'école secondaire.

Dans le cadre de cette refonte, les 7e, 8e et 9e années ont été identifiées comme étant des années décisives. On les a nommées les années de transition, car c'est à ce moment que les élèves vivent deux transitions importantes : le passage de l'enfance à l'adolescence et celui de l'école élémentaire à l'école secondaire. La transition de l'enfance à l'adolescence exige de l'élève une adaptation à des changements importants sur le plan physique, émotif et social. Le passage de l'école élémentaire à l'école secondaire nécessite une adaptation à de nouveaux amis, compagnons de classe et enseignants, à de nouvelles règles et habitudes ainsi qu'à différents environnements, à une nouvelle organisation scolaire et de nouveaux programmes d'éducation.

De plus, les jeunes adolescents d'aujourd'hui sont confrontés à des choix et à des pressions auxquels leurs aînés n'avaient pas à faire face. Les médias, et surtout la télévision, exercent une grande influence sur leurs croyances et leurs valeurs, et l'évolution de la structure familiale traditionnelle fait en sorte que bon nombre d'élèves viennent chercher à l'école un plus grand soutien.

Afin d'aider les élèves durant ces années de transition, le gouvernement s'est engagé à :

- mettre en oeuvre un programme de base pour les 7e , 8e et 9e années;
- décloisonner les niveaux de difficulté en 9e année;
- offrir un plus grand soutien aux élèves dans leur passage de l'école élémentaire à l'école secondaire et des années de transition aux années de spécialisation (de la 10e à la 12e année/aux CPO).

Dans le système actuel, les élèves doivent prendre des décisions importantes quant au choix de leur programme à la fin de la 8e année. Les programmes de la 9e année sont divisés selon trois niveaux de difficulté, soit fondamental, général et avancé. Depuis l'adoption de cette politique en 1984, on a constaté une augmentation constante du nombre d'inscriptions dans les cours de niveau avancé. Cela vient du fait que les élèves et leurs parents reconnaissent que ces cours offrent de plus grandes possibilités sur le plan des études et du choix de carrière. On constate par ailleurs une diminution importante du nombre d'inscriptions dans les écoles offrant surtout des cours de niveau fondamental et des programmes de formation professionnelle.

Le gouvernement reconnaît cette réalité et propose un programme de base pour les 7e, 8e et 9e années qui offrira à tous les élèves la possibilité d'acquérir les connaissances, les valeurs et les aptitudes de base les plus valorisées par notre société. On ne répartira plus de façon catégorique les élèves de 9e année en classes homogènes; ces derniers auront ainsi une année de plus pour décider de leurs options. Cette année supplémentaire permettra aux élèves de mieux se familiariser avec les cours offerts au palier secondaire et de recevoir des conseils sur leur orientation scolaire et professionnelle; ils auront également acquis une plus grande maturité et seront ainsi mieux en mesure de faire des choix pertinents.

Les nombreuses études qui ont été effectuées sur les répercussions sociales et scolaires de la répartition en classes homogènes n'ont pas réussi à prouver de façon concluante que cette approche était pertinente pour les jeunes élèves. Les résultats de ces études tendent plutôt à démontrer que la répartition en classes homogènes a des répercussions négatives sur l'épanouissement social, intellectuel et émotif des jeunes adolescents.

En éliminant les trois niveaux de difficulté en 9e année et en offrant un programme de base pour les 7e, 8e et 9e année, on ne négligera pas pour autant les différences individuelles. Les changements proposés visent à mieux faire face à la diversité des intérêts, besoins et aptitudes des élèves et à répondre aux attentes toujours plus grandes de la société. On encouragera la formation souple et informelle de groupes d'élèves pour favoriser une instruction plus personnalisée et des activités appropriées de renforcement et d'orthopédagogie.

Dans leur analyse des travaux de recherche choisis, commandée par le ministère de l'Éducation, les principaux chercheurs, Hargreaves et Earle, concluent :

"À bien des égards, la question des niveaux de difficulté constitue une distraction des questions fondamentales, à savoir la prestation de services adéquats aux élèves des années de transition et l'offre à tous les élèves d'occasions d'apprentissage suffisantes. Quant on parle de niveaux de difficulté, il s'agit souvent tout au plus de décider quels élèves mettre dans quelle salle. L'une des raisons pour lesquelles une grande partie des recherches sur les effets de la réduction des niveaux de difficulté sur le rendement scolaire ne sont guère concluantes, c'est que l'on ne se penche pas sur la question de savoir quoi faire avec les élèves une fois qu'ils sont dans ladite salle. Les élèves de classes regroupées peuvent apprendre bien des choses différentes de bien des façons différentes. La fusion leur donne l'occasion d'apprendre ces choses ensemble. Les questions vraiment critiques qui se posent à leur égard concernent ce qu'on leur enseigne (le programme d'études) et comment on le leur enseigne (l'instruction). Ce n'est pas tant la gestion de la fusion qui est importante que sa signification pour ceux qui travaillent avec des classes regroupées. C'est pour cette raison que nous voyons la réduction des niveaux de difficulté comme une question préliminaire ou subsidiaire (...)." (p. 17)

Dans le contexte d'un marché du travail changeant, les écoles doivent offrir une information appropriée et opportune sur les différentes possibilités de carrière pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les attitudes et les aptitudes dont ils auront besoin et de faire des choix judicieux qui leur offriront le plus grand éventail d'options sur le plan professionnel. C'est pourquoi on fournira un plus grand soutien aux élèves durant leur transition de l'école élémentaire à l'école secondaire et leur passage des années de transition aux cours offerts durant les années de spécialisation au secondaire et ultérieurement.

Plan d'action pour les années de transition

On a élaboré un plan d'action[1] s'échelonnant sur une période de cinq ans. La première année de ce plan (1989-1990) englobait les activités suivantes :

1) Établissement des questions et des options à examiner par le biais de rencontres de groupes d'étude dans toutes les régions de la province.

2) La mise en oeuvre des projets de recherche suivants :

   - une étude des principaux travaux de recherche sur les questions concernant les années de transition (disponible en 1990);
   - une étude sur les modèles et stratégies exemplaires d'orientation et de formation professionnelle (disponible en 1991);
   - une analyse des pratiques actuelles en regard de l'orientation préconisée pour les années de transition (disponible en 1990);
   - une analyse de la politique suivie dans d'autres provinces et ailleurs (disponible en 1991);
   - une étude sur les stratégies d'enseignement les plus appropriées aux années de transition (disponible en 1991).

---

[1] On peut se procurer la version provisoire du Plan d'action 1989-1994. La refonte du système d'éducation. Un cadre pour la consultation., publié par le ministère de l'Éducation, au Secrétariat des programmes d'enseignement.

3) La mise en oeuvre de plus de 60 projets pilotes, d'une durée de deux ans, sur les thèmes suivants :

- les besoins des adolescents dans les écoles de langue anglaise et de langue française;
- les objectifs éducatifs en matière de multiculturalisme et d'égalité des groupes ethniques;
- les besoins de groupes comme les élèves autochtones et les élèves en difficulté;
- les éléments constitutifs d'un programme de base et les stratégies d'enseignement efficaces;
- l'organisation scolaire particulière favorisant l'innovation dans la répartition des groupes d'élèves;
- l'amélioration des méthodes d'évaluation des élèves et des moyens utilisés pour communiquer aux parents les rapports sur le rendement de leurs enfants;
- les moyens de faciliter la transition de la 6e à la 10e année;
- les programmes novateurs de formation des enseignants en cours d'emploi;
- les programmes de renforcement et d'orthopédagogie;
- les programmes et services d'orientation et d'enseignement à l'enfance en difficulté;
- la participation du milieu, notamment des parents et tuteurs;
- l'aide aux élèves dans le choix d'un métier ou d'une carrière.

4) L'élaboration d'un document de consultation et guide de réponse.

Définition des questions, options et orientations proposées

Au cours de l'année scolaire 1989-1990, le Groupe de travail sur les années de transition a rencontré divers groupes dans la province composés notamment d'élèves, de parents, d'enseignants, de gens d'affaires, de conseillers scolaires et de cadres des conseils scolaires. Ces groupes ont été appelés "réunions de consultation", car c'est à partir des observations exprimées par ces derniers que nous avons conçu le présent guide. Les membres du personnel des six bureaux régionaux du ministère de l'Éducation ont aidé l'Équipe de travail à organiser ces réunions.

Chaque groupe d'étude a été invité à exprimer ses préoccupations sur les méthodes actuellement mises en pratique en 7e, 8e et 9e année et à identifier les questions soulevées par de telles pratiques. On leur a également demandé de suggérer différentes options de politiques sur chacune de ces questions.

Le Groupe de travail a choisi les questions considérées importantes par tous les groupes d'étude dans la province pour préparer le présent document de consultation et guide de réponse.

De plus, nous avons puisé des informations dans des rapports et des recherches effectués en Ontario, comme le Rapport du comité spécial sur l'éducation[1], la recherche dans le cadre du projet sur la persévérance scolaire et la transition[2] du ministère de l'Éducation, les enquêtes sur la mise en oeuvre de la politique énoncée dans le document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et secondaire 1989 (ÉOCIS) (1984) et les rapports de septembre du ministère de l'Éducation, ainsi que dans d'autres recherches et rapports effectués dans d'autres pays[3].

Nous avons également analysé de nouvelles politiques éducatives mises de l'avant par d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique[4] et la Saskatchewan[5], et différentes tendances de notre société sur le plan social, économique et démographique.

---

1 Gouvernement de l'Ontario, Premier rapport du comité spécial sur l'éducation,

Toronto, 1988.

[2] Sullivan, M., Analyse comparative des décrocheurs et des non-décrocheurs dans les écoles secondaires de l'Ontario, Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

King, A.J.C., Améliorer la persévérance scolaire dans les écoles secondaires de l'Ontario, Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

Stamp, R.M., Innovations dans les programmes scolaires et taux de rétention dans les écoles secondaires de l'Ontario des années 1920 aux années 1970, Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

Lawton, S.B., Leithwood, K.A., Persévérance scolaire et transition dans les écoles secondaires de l'Ontario. Politiques, pratiques et perspectives d'avenir., Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

Karp, E., Le phénomène des décrocheurs dans les écoles secondaires de l'Ontario, Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

MacKay, R., Native Student Drop-out Study, Publication Ontario, Ministère des Services gouvernementaux, Toronto, 1988.

[3] Turning Points: Preparing American Youth for the 21st Century. Carnegie Council on Adolescent Development. Task Force on Education of Young Adolescents. Washington (D.C.), 1989.

[4] Year 2000: A Curriculum and Assessment Framework for the Future (version provisoire), Ministère de l'Éducation, Colombie-Britannique, 1989.

[5] Understanding the Common Essential Learnings, Saskatchewan Education, Regina, 1987.

Structure du Guide de réponse

Les dix questions énoncées dans le guide abordent les trois grands sujets suivants :

- Quels sont les caractéristiques et les besoins des apprenants dans leur prime adolescence?
- Qu'attendons-nous de ces jeunes?
- De quelle façon devrait-on réorganiser les composantes de l'école (soit les programmes, les services et l'organisation) et la formation des enseignants en rapport avec les années de transition?

Chacune des dix questions est divisée selon :

La politique actuelle

L'orientation pour les 7e, 8e et 9e années est décrite dans le document intitulé Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS). Ce document est joint au présent guide à titre d'information.

Les préoccupations retenues

Elles comprennent les principales préoccupations soulevées durant le processus de consultation au cours de 1989-1990.

La politique proposée

Il s'agit de l'orientation proposée par l'Équipe de travail, fondée sur les suggestions et les questions exprimées durant le processus de consultation et sur les résultats des recherches effectuées. On invite les répondants à présenter leurs observations et à formuler des recommandations à ce sujet.

Les options

Ces options, qui ont été établies durant le processus de consultation en 1989-1990, constituent des suggestions sur la façon de diriger l'orientation actuelle vers celle qui est proposée. On invite les répondants à indiquer quelles options ils privilégient et à faire des suggestions.

On invite également les répondants à nous faire part de leurs observations et suggestions relativement à d'autres questions ou options qui pourraient être envisagées.

Lectures recommandées

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a commandé une analyse des travaux de recherche actuellement en cours traitant des questions abordées dans le présent document. Le rapport de cette analyse, qui a été préparé par A. Hargreaves et L. Earle contient des renseignements utiles qui peuvent aider les répondants à analyser les questions et options proposées pour les années de transition. L'analyse des travaux de recherche sur les programmes et services d'orientation, effectuée par S. Ziegler et M. Levi, est également une bonne source d'information en ce qui a trait à la question 8. On pourra se procurer ce rapport à l'automne 1990.

Les membres affiliés de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario a également publié des rapports qui sont pertinents aux questions abordées dans le présent document. Voici les titres de quelques-uns de ces rapports :

King, A.J.C., The Adolescent Experience, 1986, Comité de recherche de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, 60, promenade Mobile, Toronto (Ontario) M4A 2P3.

King, A.J.C., The Teaching Experience, 1988, Comité de recherche de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, 60, promenade Mobile, Toronto (Ontario) M4A 2P3.

King, A.J.C., The Good School, (1990), Comité de recherche de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, 60, promenade Mobile, Toronto (Ontario), M4A 2P3.

Oppenheimer, J., Getting it Right: Meeting the Needs of the Early Adolescent Learner, (1990) Federation of Women Teachers' Association of Ontario, 1260, rue Bay, Toronto (Ontario), M5R 2B8

QUESTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DE LA PRIME ADOLESCENCE AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION (7e, 8e ET 9e ANNÉE)

Politique actuelle

La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS), décrit la période de l'adolescence (Section 3.1, p. 12).

Préoccupations retenues

- Les principes directeurs pour les années de transition doivent être fondés sur les besoins de l'élève adolescent et sur l'évolution des attentes de la société.
- Bon nombre d'adolescents cherchent à s'adapter à la culture de la majorité, tout en conservant leurs antécédents culturels et linguistiques.
- En plus de vivre une période de profonde transformation dans leur développement, les élèves doivent souvent s'adapter à plusieurs changements au sein du système scolaire : nouveaux groupes d'amis et de camarades de classe, culture scolaire nouvelle, nouvelles stratégies d'enseignement et nouvelles attentes au plan de l'apprentissage.
- En passant de la 8e à la 9e année, les élèves doivent prendre des décisions en matière d'orientation scolaire qui peuvent avoir des incidences importantes sur leur avenir.
- Tout désireux qu'ils soient de s'éloigner de leur enfance, les jeunes adolescents ne sont pas prêts à mener une vie autonome. Le soutien de leurs amis et camarades de classe répond à leur besoin de dépendance, et leur besoin d'autonomie se manifeste dans leur révolte contre l'autorité, en particulier celle de leurs enseignants et de leurs parents.
- La culture de la majorité impose des contraintes sociales aux élèves franco-ontariens qui cherchent en même temps à conserver leur héritage culturel et linguistique.

Politique proposée

Les orientations retenues pour les années de transition devraient être fondées plus solidement sur les notions suivantes concernant les besoins et caractéristiques de la prime adolescence :

- La prime adolescence est une période de transition particulièrement difficile en raison des transformations qui se produisent dans presque tous les aspects de la vie de l'élève.

- Au cours des années de transition, les activités de développement des jeunes adolescents portent notamment sur les points suivants :
  - acquérir une plus grande autonomie
  - acquérir le sens de leur identité en cherchant à se connaître principalement en rapport avec leurs camarades
  - acquérir des valeurs et attitudes personnelles
  - acquérir l'estime d'eux-mêmes
  - approfondir et accepter leur sexualité
  - apprendre à accepter leur propre corps
  - établir des relations personnelles avec leurs amis et camarades de classe et certains adultes
  - approfondir leur connaissance de la réalité par le biais de leurs expériences personnelles.

- Au cours de cette période, il existe des différences considérables entre les adolescents dans leur rythme de développement intellectuel et leur réussite scolaire.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

1.1 : QUELS SONT LES BESOINS ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PRIME ADOLESCENCE DONT ON DOIT TENIR COMPTE DANS LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 2 : ATTENTES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION

Politique actuelle

Le document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) indique que les buts de l'éducation (décrits à la section 1.3 de ce document, aux pages 2 et 3), servent de base à l'élaboration des programmes pour les 7e, 8e et 9e années.

Préoccupations retenues

- Les attentes devraient être clairement établies, et pouvoir être comprises par les éducateurs et le public.
- L'énoncé actuel des buts de l'éducation est trop abstrait pour fournir une orientation à la planification des programmes.
- Les attentes devraient être fondées sur les théories actuelles de l'apprentissage.
- La société a des attentes contradictoires face à ce que les élèves devraient apprendre à l'école.

Politique proposée

En raison de la nature changeante de la société et des nouvelles connaissances sur les styles d'apprentissage des enfants, les attentes concernant l'apprentissage des élèves au cours des années de transition devraient être fondées sur les besoins des apprenants à l'âge de la prime adolescence sur le plan du développement, dans le contexte de la famille, du milieu (local et planétaire), des loisirs et du travail et de la recherche sur les processus d'apprentissage.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

2.1 : QUELLES VALEURS, CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES LES ÉLÈVES DEVRAIENT-ILS ACQUÉRIR AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 3 : PROGRAMME DE BASE

Le programme scolaire se rapporte à l'ensemble des expériences d'apprentissage dont l'école est responsable. Le programme de base désigne le programme scolaire défini comme étant essentiel pour tous les élèves en Ontario.

Politique actuelle

L'orientation provinciale actuelle concernant le programme de base pour les 7e et 8e années est décrite dans la circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) (section 3.4, pages 13, 14 et 15).

Pour la 9e année, aucun programme de base n'a été défini. Selon la circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) (section 4.10, pages 19 et 20), le programme de base des élèves de la 9e à la 12e année (CPO compris) comporte 16 crédits obligatoires en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Préoccupations retenues

- Au cours des cinq dernières années, de nouveaux programmes-cadres ont été introduits dans les écoles de l'Ontario. Les conseils scolaires ont pris des engagements importants concernant l'élaboration de programmes et l'acquisition de ressources, sur le plan des manuels scolaires par exemple, pour appuyer ces nouveaux programmes-cadres.

- Selon l'orientation actuelle, la surcharge du programme, la fragmentation des connaissances, un penchant marqué pour la théorie tant sur le plan du contenu que des méthodes, ainsi que l'importance excessive accordée à la maîtrise du contenu préoccupent les éducateurs.

- En raison de la surcharge du programme, certaines matières risquent d'être sous-représentées.

- Le système actuel de crédits devrait être redéfini de façon à permettre une meilleure mesure du rendement que le nombre d'heures de cours.1

---

1 La direction de l'école accorde un crédit aux élèves qui ont terminé avec succès un cours qui comportait au moins 110 heures d'enseignement régulier. Les écoles de l'Ontario, section 4.4, p. 16.

- En raison de la croissance rapide des connaissances dans tous les secteurs d'étude, il importe de définir celles qui sont essentielles et valables pour l'apprentissage des adolescents, et de leur expliquer clairement comment ces connaissances sont pertinentes à leur vie.

- Les élèves qui ne parviennent pas à accumuler les crédits nécessaires en 9e année risquent fort d'abandonner leurs études.

- Les élèves francophones du même âge et de la même école n'ont pas tous les mêmes compétences linguistiques.

Politique proposée

- Un programme de base sera établi, fondé sur les besoins de développement des adolescents, qui assurera la continuité de l'apprentissage avec les périodes précédant et suivant les années de transition.

- Le programme de base renforcera les compétences essentielles acquises par les élèves au cours des années de formation et favorisera l'acquisition de nouvelles compétences qui leur permettront de voir leurs efforts ultérieurs couronnés de succès.

- Le programme de base renforcera les principes de l'équité entre les sexes, les races et les différents groupes ethnoculturels.

- En ce qui concerne l'apprentissage linguistique, une nouvelle orientation et un nouveau programme s'imposent pour répondre aux besoins des écoles de langue française par suite de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

3.1 : COMMENT LES CONNAISSANCES, LES VALEURS ET LES COMPÉTENCES FAISANT PARTIE D'UN PROGRAMME DE BASE DEVRAIENT-ELLES ÊTRE DÉCRITES?

Les éléments constitutifs du programme de base devraient être décrits en fonction de l'un ou de plusieurs des points suivants :

Matières traditionnelles et durée minimale des cours

Option 3.1.1
L'orientation provinciale du programme de base décrite pour les 7e et 8e années dans la circulaire Les écoles de l'Ontario aux cyles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) devrait être conservée et s'appliquer aussi à la 9e année.

Option 3.1.2
L'orientation provinciale du programme de base devrait aussi s'appliquer à d'autres matières et prévoir la durée minimale des cours.

Matières traditionnelles et durée minimale non déterminée

Option 3.1.3
L'orientation provinciale du programme de base devrait être celle décrite à l'option 3.1.1, sans durée minimale précisée pour les cours.

Option 3.1.4
L'orientation provinciale du programme de base devrait aussi s'appliquer à d'autres matières, sans durée minimale précisée pour les cours.

Compétences essentielles et résultats attendus

Option 3.1.5
L'orientation provinciale du programme de base devrait être décrite en fonction des compétences essentielles à acquérir, sans mention expresse des matières. Les résultats attendus dans chacun de ces domaines devraient être précisés à la fin des années de transition. Les compétences essentielles à acquérir pourraient comprendre des connaissances et habiletés dans les secteurs suivants :

- Communication
- Calcul
- Pensée critique et créatrice
- Connaissance théorique et pratique de la technologie
- Apprentissage autonome
- Prise de décision

- Relations interpersonnelles et sociales
- Appréciation de diverses formes d'expression artistique

Option 3.1.6

L'orientation provinciale du programme de base devrait être décrite en fonction des compétences essentielles à acquérir, sans mention expresse des matières. Les résultats attendus dans chacun de ces domaines devraient être précisés à la fin des années de transition.

Option 3.1.7

L'orientation provinciale du programme de base devrait comprendre les éléments suivants :

1) Apprentissage multidisciplinaire, par lequel les habiletés de la pensée, la lecture et l'écriture, le calcul, la communication, l'apprentissage autonome, les valeurs personnelles et sociales, l'animation culturelle et la technologie sont enseignés dans toutes les matières.

2) Connaissance de soi, de la société et du milieu physique, comprenant les études sociales et canadiennes, la santé et l'éducation physique et les sciences.

3) Apprentissage et communications, comprenant les mathématiques, le développement des compétences en français et l'anglais.

4) Apprentissage des arts (la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels).

Cette option utilise les composantes proposées dans le Document de travail sur les années de formation, 1990[1]

Autres catégories d'organisation des connaissances

Option 3.1.8

L'orientation provinciale du programme de base devrait être définie en fonction d'autres catégories d'organisation des connaissances.

---

1 Ce document décrit le milieu d'apprentissage des élèves au cours de leurs six premières années à l'école, et définit les questions et les options retenues aux fins de consultation. On peut se procurer ce document auprès du Secrétariat des programmes d'enseignement.

3.1 : COMMENT LES CONNAISSANCES, LES VALEURS ET LES COMPÉTENCES FAISANT PARTIE D'UN PROGRAMME DE BASE DEVRAIENT-ELLES ÊTRE DÉCRITES?

3.2 : QUELS AUTRES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROGRAMME DE BASE DEVRAIT-ON PRÉVOIR POUR LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE?

Option 3.2.1

Le ministère de l'Éducation devrait élaborer pour les écoles de langue française des politiques et des programmes particuliers permettant de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves visés par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Option 3.2.2

Le ministère de l'Éducation devrait élaborer pour les écoles de langue française une politique officielle d'animation culturelle pour appuyer les efforts des élèves franco-ontariens dans la conservation de leur identité culturelle.

Option 3.3.3

Les deux options combinées!

3.2 : QUELS AUTRES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROGRAMME DE BASE DEVRAIT-ON PRÉVOIR POUR LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE?

3.3: QUEL GENRE DE DOCUMENTATION LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DEVRAIT-IL ÉLABORER POUR APPUYER LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT?

Option 3.3.1

Le ministère de l'Éducation devrait assurer l'élaboration de deux genre de documents relatifs au programme de base :

- des énoncés de politique qui précisent les attentes relatives à l'apprentissage et expliquent les raisons sous-tendant ces attentes;
- des documents d'appui qui fournissent des "bonnes idées" sur les façons de mettre en oeuvre ces politiques.

Option 3.3.2

Le ministère de l'Éducation devrait assurer

- que soit élaboré un énoncé de politique relatif au programme de base précisant les attentes relatives à l'apprentissage et expliquant les raisons sous-tendant ces attentes;
- que l'élaboration de documents d'appui soient la responsabilité des conseils scolaires, des associations professionnelles des diverses disciplines et des fédérations d'enseignants.

3.3: QUEL GENRE DE DOCUMENTATION LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DEVRAIT-IL ÉLABORER POUR APPUYER LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT?

3.4: COMMENT LES DOCUMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DEVRAIENT-ILS ÊTRE ÉLABORÉS?

Option 3.4.1

Le ministère de l'Éducation devrait mettre sur pied un comité consultatif provincial et des équipes de rédaction chargés d'élaborer des énoncés de politique relatifs au programme.

Option 3.4.2

Le ministère de l'Éducation devrait confier par contrat aux conseils scolaires ou à un groupe de conseils scolaires, de fédérations d'enseignants et d'associations professionnelles des diverses disciplines le soin d'élaborer des documents d'appui au programme d'enseignement.

Option 3.4.3

D'autres stratégies devraient être utilisées pour l'élaboration des énoncés de politiques et des documents d'appui à l'échelle provinciale.

3.4: COMMENT LES DOCUMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DEVRAIENT-ILS ÊTRE ÉLABORÉS?

3.5 : COMMENT LA FORMATION TECHNOLOGIQUE DEVRAIT-ELLE ÊTRE INTÉGRÉE AU PROGRAMME DE BASE DES ANNÉES DE TRANSITION?

Politique actuelle

La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) décrit l'orientation actuelle sur la formation commerciale et technique à la section 5.8 (page 24).

Préoccupations retenues

La nouvelle économie globale exige de plus grandes compétences technologiques.

Politique proposée

En 1989, le gouvernement a annoncé son intention de réorganiser les études technologiques.[1]

Option 3.5.1

Intégrer entièrement les études technologiques au programme de base.

Option 3.5.2

Autoriser une matière à option en études technologiques.

Option 3.5.3

Prévoir un domaine d'étude obligatoire en études technologiques comportant deux éléments: un programme de base et des cours optionnels.

---

1 Le document Études technologiques, Document de consultation (1990) décrit le cadre des études technologiques pour tous les élèves de la prématernelle à la fin de la 12e année (CPO compris), et définit les questions et options retenues aux fins de consultation. On peut se procurer ce document auprès du Secrétariat des programmes d'enseignement.

3.5 COMMENT LA FORMATION TECHNOLOGIQUE DEVRAIT-ELLE ÊTRE INTÉGRÉE AU PROGRAMME DE BASE DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 4 : ÉVALUATION ET FAÇON DE RENDRE COMPTE DES PROGRÈS DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION

Politique actuelle

La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) décrit la politique à suivre concernant l'évaluation, les dossiers et les relevés de notes des élèves (sections 4.14, p. 20; section 4.15, p. 21; et section 7, p. 33).

Préoccupations retenues

- Les méthodes d'évaluation devraient être uniformes au cours des années de transition, en raison notamment de la mobilité des élèves entre les établissements scolaires.

- Les enseignants ont besoin de disposer de renseignements plus pertinents et plus accessibles sur les élèves au cours des années de transition, pour leur dispenser un enseignement davantage personnalisé.

- Les élèves et les parents ont besoin d'informations susceptibles de les aider dans le choix des matières au cours des années de spécialisation.

- Une plus grande importance devrait être accordée à l'auto-évaluation, en vue d'inciter les élèves à collaborer à l'évaluation des progrès qu'ils ont accomplis en fonction de leurs objectifs.

Politique proposée

- L'évaluation devrait être continue et associer les élèves, leurs parents ou tuteurs, et les enseignants dans des échanges fréquents sur leurs progrès. Ce processus de détermination et d'évaluation du niveau de développement de l'élève, de ses intérêts scolaires, de ses points forts et de ses besoins devrait se poursuivre tout au long des années de transition.

- L'évaluation doit être exempte de parti pris et attentive aux différentes cultures, et tenir compte des antécédents linguistiques et culturels ainsi que du milieu minoritaire des élèves.

- Les écoles et les enseignants ont souvent recours à une gamme variée de méthodes d'évaluation, qui font notamment appel aux rencontres élèves-enseignants, aux cahiers de travaux, aux grilles d'évaluation des faits et gestes des élèves, à l'observation et aux tests diagnostiques. Cette façon de faire doit être encouragée.

Observations sur l'orientation proposée :

_____

_____

_____

Option 4.1.1

Les conseils scolaires et les enseignants devraient recourir à une gamme variée d'instruments d'évaluation diagnostique qui tiennent compte des antécédents linguistiques et culturels. Les renseignements recueillis grâce à ces instruments devraient servir à modifier les programmes des élèves au cours des années de transition.

Option 4.1.2

Les conseils scolaires devraient s'efforcer d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence des méthodes d'évaluation utilisées pour les élèves au cours des années de transition.

Option 4.1.3

Les conseils scolaires devraient élaborer des mécanismes permettant de recueillir des informations exactes et détaillées pouvant servir à préparer des plans éducatifs au cours des années de transition et au-delà.

4.1 : QUEL CRITÈRES DEVRAIT-ON UTILISER POUR ADMETTRE LES ÉLÈVES AUX PROGRAMMES DES ANNÉES DE SPÉCIALISATION?

4.2 : QUELLES STRATÉGIES D'ÉVALUATION DEVRAIT-ON UTILISER POUR DÉTERMINER LES PROGRÈS DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION ET AU DÉBUT DES ANNÉES DE SPÉCIALISATION ?

4.3 : QUEL TYPE DE RENSEIGNEMENTS LES PARENTS OU TUTEURS DEVRAIENT-ILS RECEVOIR AU SUJET DES PROGRÈS DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

4.4 : CRITÈRES DE RÉFÉRENCE PROVINCIAUX : LES SEUILS-REPÈRES

Les seuils-repères sont des énoncés sur les résultats d'apprentissage essentiels que les élèves devraient manifester au bout d'un certain temps, par exemple à la fin d'une année scolaire ou d'un cycle.

Préoccupations retenues

- Il est nécessaire de déterminer les résultats d'apprentissage essentiels qui sont évalués lors d'une enquête provinciale.
- Plusieurs conseils scolaires ont déjà élaboré leurs programmes d'évaluation comportant des seuils-repères.
- Plusieurs conseils scolaires sont disposés à collaborer avec le ministère de l'Éducation pour élaborer des instruments de mesure provinciaux (comme des seuils-repères) qui permettent de rendre compte des résultats des programmes.

Politique proposée

- En 1987, le gouvernement indiquait son intention d'établir des seuils-repères provinciaux pour favoriser la redevabilité de comptes dans ce domaine.
- Les seuils-repères provinciaux détermineront les résultats de l'apprentissage essentiels et seront fondés sur les nouvelles politiques du ministère de l'Éducation en matière de programmes d'enseignement.
- Les seuils-repères provinciaux seront élaborés en collaboration avec les conseils scolaires, les fédérations et les autres associations. Les seuils-repères serviront notamment
  - de points de référence pour rendre des comptes aux élèves, aux parents, aux éducateurs et aux autres personnes intéressées
  - de soutien aux conseils scolaires dans l'élaboration de leurs propres instruments de redevabilité
  - de soutien aux conseils scolaires et aux écoles dans leur planification en vue de répondre aux besoins individuels des élèves
  - de points de référence pour favoriser le processus de supervision des programmes par le ministère de l'Éducation à l'échelle de la province
  - d'instrument permettant au gouvernement de rendre des comptes à l'échelle provinciale.

Observations sur l'orientation proposée :

_____

_____

_____

Option 4.2.1

Les seuils-repères ne devraient être définis qu'à la fin des années de formation (en 6e année).

Option 4.2.2

Les critères de référence devraient être définis à la fin des années de formation (en 6e année) et des années de transition (en 9e année).

4.4 : LES SEUILS-REPÈRES DEVRAIENT-ILS ÊTRE DÉTERMINÉS À LA FIN DES ANNÉES DE TRANSITION?

4.5 : QUELS ENGAGEMENTS LE GOUVERNEMENT DEVRAIT-IL PRENDRE FACE À SA RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE AU PUBLIC DES ATTENTES ET DES RÉSULTATS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 5 : ORGANISATION SCOLAIRE

L'organisation scolaire se rapporte à la façon dont les écoles sont organisées en fonction des années d'étude et de la journée scolaire (l'horaire). L'organisation scolaire concerne également la façon dont les groupes d'élèves sont formés aux fins de l'enseignement. On utilise souvent l'expression répartition par groupe homogène pour parler de ces regroupements.

Politique actuelle

Le ministère de l'Éducation détermine l'horaire d'enseignement et la durée de l'année scolaire et du jour de classe. La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) (section 4.6, p. 17) oblige également les écoles à offrir les cours de 9e année en fonction des niveaux de difficulté (fondamental, général ou avancé). Les cours ne comportant aucun niveau de difficulté ne sont pas autorisés, mais les écoles peuvent organiser des classes regroupant deux niveaux ou plus d'une année d'étude.

Les conseils scolaires peuvent organiser leurs écoles en fonction d'années d'étude regroupées pour répondre à leurs besoins locaux.

La façon la plus courante de répartir les élèves à l'heure actuelle est de les regrouper par années d'étude, et l'organisation scolaire la plus répandue au palier élémentaire est par année d'étude de la maternelle à la 8e année.

Préoccupations retenues

- Le décloisonnement des niveaux de difficulté en 9e année constitue un obstacle à surmonter pour l'enseignement si la structure organisationnelle actuelle est maintenue.

- Dans leur transition de l'école élémentaire à l'école secondaire, les élèves peuvent passer d'une petite école comportant des classes autonomes à une grande école organisée en sections.

- La journée scolaire fragmentée actuellement axée sur un horaire rotatif ou sur le système semestriel risque de ne pas constituer un cadre propice pour les élèves au cours des années de transition.

- On demande aux élèves de faire des choix concernant les niveaux de difficulté à une période au cours de laquelle ils peuvent non seulement être aux prises avec des transformations profondes au plan du développement, mais aussi devoir s'adapter à une autre école.

- Depuis la mise en oeuvre de la circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS), les élèves s'inscrivent de plus en plus nombreux aux cours de niveau avancé, et de moins en moins aux cours de niveaux général et fondamental parce que, tout comme leurs parents, ils estiment que les cours de niveau avancé maximisent leurs possibilités de choix de programmes à l'école secondaire et de carrières par la suite.

Politique proposée

- L'organisation de l'enseignement en fonction de trois niveaux de difficulté telle que définie dans la section 4.6 de l'ÉOCIS sera abolie en 9e année.

- Les méthodes d'organisation scolaire devraient favoriser un enseignement davantage personnalisé en permettant de constituer de façon souple des groupes d'élèves provenant de la même année d'étude ou de plusieurs années d'étude.

- Les élèves devraient avoir l'occasion de développer une relation soutenue avec un nombre restraint d'enseignants.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

Option 5.1

Les politiques provinciales devraient permettre aux conseils scolaires d'organiser la journée de classe en réservant une période pour le programme de base, et une autre période pour les programmes optionnels. L'organisation devrait permettre à de petites équipes d'enseignants de travailler ensemble pour planifier et dispenser le programme de base à un groupe d'élèves.

Option 5.2

Les politiques provinciales devraient permettre aux conseils scolaires d'organiser la journée d'enseignement en fonction d'une séquence de temps bloqué permettant d'accroître graduellement le temps réservé à l'horaire rotatif et de réduire le temps organisé par blocs de la 7e à la 9e année. Dans les horaires par blocs, on ne réserve pas de période précise à l'enseignement d'une matière en particulier.

Option 5.3

Le programme de base provincial devrait occuper jusqu'à 80 pour cent du temps d'enseignement. Le reste du temps (20 pour cent) devrait être réservé aux programmes élaborés à l'échelon local (matières à option).

5.1 : COMMENT LA JOURNÉE SCOLAIRE DEVRAIT-ELLE ÊTRE ORGANISÉE POUR PERMETTRE UN REGROUPEMENT SOUPLE DES ÉLÈVES ET UN ENSEIGNEMENT DAVANTAGE PERSONNALISÉ?

QUESTION 6 : ÉCOLES OFFRANT DES PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

Certaines écoles et certains programmes ont été créés comme services parallèles afin de répondre aux besoins ou aux intérêts particuliers de divers groupes d'élèves, par exemple les écoles de formation professionnelle, les écoles d'enseignement des arts, les écoles et programmes d'immersion, les écoles et programmes pour élèves surdoués.

Politique actuelle

La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) traite de l'établissement d'écoles spécialisées (section 5.15, p. 28), ainsi que des cours intensifs ou d'immersion en français (section 2.4, p. 26 sur les langues nationales).

Préoccupations retenues

- Certains élèves peuvent profiter d'une école ou d'un programme spécialisé selon l'importance de leurs besoins ou de leurs intérêts particuliers.
- Les élèves sont de moins en moins nombreux à s'inscrire dans les écoles de formation professionnelle.
- Les écoles spécialisées ont un effet sur les écoles de la collectivité.

Politique proposée

- Les conseils scolaires peuvent organiser des écoles spécialisées pourvu que tous les élèves aient accès à un programme de base commun au cours des années de transition.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

6.1 : AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION, LES ÉLÈVES DEVRAIENT-ILS AVOIR ACCÈS À DES ÉCOLES ET PROGRAMMES SPÉCIALISÉS?

6.2 : COMMENT LES PROGRAMMES INTENSIFS ET D'IMMERSION EN FRANÇAIS PEUVENT-ILS ÊTRE INTÉGRÉS AU PROGRAMME DE BASE?

Option 6.2.1

Le programme de base devrait comporter un nombre requis d'heures d'enseignement pour les programmes intensifs et d'immersion en français.

Option 6.2.2 (Ceci ne s'applique qu'aux écoles de langue anglaise)

Les élèves inscrits aux programmes intensifs en français devraient accumuler au moins 1 440 heures d'enseignement en français à la fin des années de transition. Les élèves inscrits aux programmes d'immersion en français devraient accumuler au moins 4 160 heures d'enseignement en français à la fin des années de transition.

6.2 : COMMENT LES PROGRAMMES INTENSIFS ET D'IMMERSION EN FRANÇAIS PEUVENT-ILS ÊTRE INTÉGRÉS AU PROGRAMME DE BASE?

QUESTION 7 : ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Politique actuelle

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 82 en 1985, tous les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus de dispenser des programmes et services pour l'enfance en difficulté.

Les élèves en difficulté sont ainsi désignés par un comité du conseil scolaire (le comité d'identification, de placement et de révision), qui décide également du placement des élèves et révise le bien-fondé du placement et du programme.

Le programme ordinaire est modifié de façon à répondre aux besoins des élèves en difficulté. Le programme d'enseignement à l'enfance en difficulté comprend une évaluation continue et fait souvent appel à des services de soutien complémentaires.

Les parents sont invités à participer activement au processus d'identification, de placement et de révision, et peuvent porter en appel les décisions du comité.

Préoccupations retenues

L'adoption d'un programme de base et l'abolition des niveaux de difficulté pourraient ne pas permettre aux élèves en difficulté de progresser à un rythme qui leur soit approprié.

Politique proposée

- Un programme de base dans le cadre de groupes organisés de façon souple favorisera un enseignement plus personnalisé pour tous les élèves.
- Dans toute la mesure du possible, les élèves en difficulté ainsi désignés devraient avoir la possibilité de travailler et d'établir des rapports sociaux avec les élèves des programmes ordinaires.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

7.1 : QUEL SOUTIEN DEVRAIT ÊTRE ASSURÉ AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 8 : SERVICES DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES

Les services de soutien se rapportent à tous les services fournis par les organismes, les ministères (y compris le ministère de l'Éducation), les conseils scolaires et les particuliers à l'école et dans le milieu.

Politique actuelle

- La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) décrit la politique actuelle concernant les programmes et services (section 2.2, p. 4).

Préoccupations retenues

- Les services d'orientation doivent tenir compte de l'évolution des tendances relatives à l'économie.

- Dans un contexte minoritaire, des services de soutien sont indispensables pour favoriser le maintien de leur culture et de leur langue par les élèves francophones et créer un milieu propice à la population francophone.

- Il est indispensable d'assurer des services de soutien appropriés aux adolescents qui ne peuvent compter sur la présence ou le soutien d'un adulte à la maison, qui sont en butte à la pauvreté, qui viennent d'un milieu marqué par la violence physique ou sexuelle, et qui ont besoin d'un soutien psychologique important[1].

- Pour les tout jeunes adolescents, l'influence des camarades est très forte.

---

[1] Lecture recommandée : Offord, D.R., Boyle, M.H., et Racine, Y.A., Enfants à risques, 1990, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, Toronto.

Politique proposée

- Plutôt que d'être axés sur l'orientation personnelle, les services d'orientation et de consultation devraient accorder une plus grande importance à l'orientation professionnelle et à la planification des études.

- Les écoles devraient disposer d'un centre intégré de services de soutien permettant aux élèves et aux parents de recevoir non seulement des services de consultation professionnelle et d'orientation, mais aussi des services de soutien comme les services à l'enfance en difficulté, un service de liaison avec le milieu du travail et de renvoi aux services sociaux et communautaires.

- Pour répondre aux besoins sociaux et médicaux des élèves, les services de soutien doivent leur être facilement accessibles.

Observations sur la politique proposée

_____

_____

_____

8.1 LE PROGRAMME D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE

Option 8.1.1

Il importe de désigner des personnes qualifiées pour dispenser un programme bien pensé de formation professionnelle comportant des objectifs bien définis pour chaque élève au cours de chacune des années de transition.

Option 8.1.2

La plupart des membres du personnel de l'école devraient participer au programme d'orientation professionnelle et de planification des études, en consultation avec un conseiller ou une conseillère d'orientation qualifié(e).

Option 8.1.3

Les écoles devraient être tenues d'élaborer un plan éducatif et professionnel pour chaque élève, en consultation avec les services d'orientation, les parents et les élèves. Ce plan devrait figurer dans le dossier de chaque élève au cours de chacune des années de transition.

Option 8.1.4

Il importe de prévoir un ensemble varié de contextes pour l'orientation personnelle, scolaire ou professionnelle, notamment des options comme les suivantes : accès des élèves à des services de soutien centralisés, à un conseiller ou une conseillère d'orientation, à un membre du personnel qui les connaît bien, à des groupes de soutien et à l'aide individuelle de camarades.

Option 8.1.5

Un programme d'éducation professionnelle devrait offrir à tous les élèves des possibilités de travailler au sein de la collectivité. Cela devrait comprendre des éléments comme l'observation au poste de travail (l'observation au poste de travail permet à l'élève de passer plusieurs heures ou même une journée entière à observer un adulte dans son milieu de travail et lui fournit l'occasion de poser des questions pertinentes et de recevoir des réponses satisfaisantes), l'expérience de travail, l'observation de travail et le mentorat.

8.1.1 COMMENT L'ÉCOLE DEVRAIT-ELLE OFFRIR AUX ÉLÈVES UN PROGRAMME D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE APPROPRIÉE AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

8.1.2 QUI DEVRAIT PRENDRE LA PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ DES SERVICES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE PLANIFICATION SCOLAIRE À L'INTENTION DES ÉLÈVES DES ANNÉES DE TRANSITION?

8.1.3 QUEL RÔLE DEVRAIT JOUER LE PERSONNEL DES SERVICES D'ORIENTATION AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

8.2 ORIENTATION PERSONNELLE ET SOCIALE

Option 8.2.1

D'autres ministères et organismes qui assurent des services de soutien aux élèves devraient renouveler leurs efforts pour veiller à ce que ces services soient disponibles et accessibles.

Option 8.2.2

Les conseils scolaires devraient encourager les initiatives de counselling par les pairs entre camarades pour aider les étudiants à prendre leurs problèmes en main.

8.2.1 QUELS GENRES DE PROGRAMMES ET SERVICES DEVRAIT-ON METTRE EN PLACE POUR FOURNIR UN SOUTIEN AUX ÉLÈVES PENDANT LES ANNÉES DE TRANSITION?

8.2.2 COMMENT LES PROGRAMMES ET SERVICES DE COUNSELLING PERSONNEL ET SOCIAL DEVRAIENT-ILS ÊTRE ORGANISÉS ET DISPENSÉS AUX ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

8.2.3 QUI DEVRAIT ASSUMER LA RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DES PROGRAMMES ET SERVICES DE COUNSELLING PERSONNEL ET SOCIAL DESTINÉS AUX ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 9 : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Politique actuelle

La circulaire Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur 1989 (ÉOCIS) présente bien des façons de favoriser la participation de la collectivité (sections 1.4, p. 3; 5.10, p. 25-26; 5.11, p. 26 et 5.17, p. 28).

Préoccupations retenues

- Diverses personnes du milieu peuvent aider les élèves en leur fournissant en temps opportun un enseignement pertinent sur les carrières, ce qui est important sur le marché du travail actuel.
- L'influence de la famille et de la collectivité sur la vie des élèves est particulièrement forte au cours des premières années de l'adolescence.
- Les élèves devraient participer activement à la vie de la collectivité.

Politique proposée

Il importe d'encourager le partenariat, sous des formes plus ou moins structurées, entre l'école et d'autres secteurs de la collectivité. L'établissement de conseils industrie-éducation et de centres communautaires d'information sur les carrières ne sont que quelques exemples de partenariat structuré qui ont enrichi les possibilités d'apprentissage des élèves.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

9.1 : COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE ENRICHIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES AU COURS DES ANNÉES DE TRANSITION?

QUESTION 10 : FORMATION INITIALE ET EN COURS D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS [1]

Politique actuelle

Les qualifications indispensables aux enseignants sont indiquées dans le Règlement de l'Ontario 269 (1988), qui précise les divers programmes de qualification qui sont indispensables aux enseignants pour enseigner en 7e, 8e et 9e années.

Préoccupations retenues

- La formation initiale et en cours d'emploi des enseignants est un élément de première importance dans les initiatives de refonte de l'éducation en Ontario.
- Les enseignants du palier élémentaire et du palier secondaire ont souvent une compréhension différente de l'apprentissage et de l'enseignement, et peuvent avoir peu de contacts avec leurs collègues de l'autre palier. Les programmes de formation des enseignants sont généralement divisés suivant les paliers élémentaire et secondaire et ne se penchent que très peu sur les caractéristiques particulières des élèves des années de transition.
- Il existe une pénurie reconnue d'enseignants dans les écoles de langue française.
- Il est nécessaire d'avoir des modèles provenant de divers groupes raciaux et ethnoculturels pour refléter la diversité culturelle de l'Ontario.
- La formation préalable et en cours d'emploi des enseignants est considérée comme fragmentée et sans rapport avec les besoins véritables des enseignants et la réalité sociale actuelle.

Politique proposée

- La formation préalable et en cours d'emploi des enseignants devrait les sensibiliser aux questions qui concernent les éducateurs du palier élémentaire et du palier secondaire.

---

[1] La formation initiale désigne les programmes de formation des enseignants qui sont exigés pour l'obtention d'un brevet d'enseignement. La formation en cours d'emploi désigne les programmes offerts aux enseignants qui ont déjà un poste d'enseignement.

- Les programmes de formation initiale et en cours d'emploi devraient préparer les administrateurs et les enseignants francophones à exercer leurs activités dans les écoles de la minorité francophone de l'Ontario.

- La formation initiale et en cours d'emploi des enseignants devrait former un tout cohérent qui soit constamment lié aux besoins des enseignants et qui réponde aux attentes de la société.

Observations sur l'orientation proposée

_____

_____

_____

Option 10.1

De nouveaux cours donnant droit à des qualifications additionnelles[1] devraient être élaborés pour les enseignants des années de transition.

Option 10.2

Des programmes de formation en cours d'emploi devraient être élaborés pour les enseignants de langue française venant d'autres provinces ou pays, pour leur permettre de mieux comprendre la langue et la culture franco-ontariennes et les questions générales se rapportant à l'éducation dans la province.

Option 10.3

Des stratégies autres que des cours donnant droit à des qualifications additionnelles devraient être élaborées.

---

[1] Les cours donnant droit à des qualifications additionnelles sont offerts par les facultés d'éducation afin de permettre aux enseignants d'acquérir les qualifications additionnelles nécessaires pour enseigner dans certains secteurs (par exemple, les sciences au cycle primaire).

Option 10.4

Des programmes d'apprentissage de l'enseignement devraient être mis sur pied pour faciliter l'entrée dans la profession de groupes actuellement sous-représentés (p. ex. les autochtones). Après avoir terminé avec succès un de ces programmes, les participants seraient automatiquement admis à une faculté d'éducation.

Option 10.5

Les conseils scolaires devraient se charger de l'élaboration et de la prestation des programmes de formation en cours d'emploi pour les enseignants des années de transition.

Option 10.6

Les écoles particulières devraient dispenser une partie importante des programmes de formation des enseignants, ce qui permettrait de dispenser aux éventuels enseignants une formation approfondie "sur place", complétée par des cours à l'université.

10 : COMMENT LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DEVRAIT-ELLE ÊTRE RESTRUCTURÉE POUR AIDER LES ENSEIGNANTS À FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS APPORTÉES AUX ANNÉES DE TRANSITION?

AUTRES QUESTIONS ET OPTIONS